

# Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales

Rapport annuel 2023-2024

Septembre | 2024

Gouvernement des  
Territoires du Nord-Ouest





## Message du ministre

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales (ONG) pour l'exercice 2023-2024. Le présent rapport présente des renseignements sur le rendement et les finances liés au fonctionnement du Fonds de stabilisation des ONG, administré par le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC).

Le présent rapport est un outil important pour assurer une utilisation responsable du fonds et promouvoir la prestation efficace de soutien aux ONG des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Je tiens à souligner l'important travail des ONG au service des Ténos. Le MAMC et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest restent déterminés à soutenir les organisations qui accomplissent ce travail important.



**L'honorable Vince McKay**  
**Ministre des Affaires municipales et communautaires**

## Table des matières

Introduction.....	5
Fonds de stabilisation des ONG.....	5
Mesures du rendement de l'exercice 2023-2024 .....	6
Principales activités .....	6
Processus de demande.....	6
Examen d'admissibilité.....	7
Évaluation des demandes admissibles.....	7
Tendances de 2023-2024 .....	8
Aide financière approuvée au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2023-2024.....	9
Conclusion.....	10
Coordonnées .....	10

## Introduction

La Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales (la Politique) a été mise en œuvre en 2009 en tant que programme de contribution visant à soutenir à court terme les ONG financées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et confrontées à des frais exceptionnels qui menacent de déstabiliser leurs activités. Le Fonds de stabilisation des ONG, établi conformément à la Politique, vise à soutenir les ONG qui proposent des programmes et des services subventionnés critiques aux résidents des TNO.

Le présent rapport annuel sur le Fonds de stabilisation des ONG 2023-2024 a été préparé conformément aux recommandations issues de l'évaluation du programme du 2020. Il fournit des informations sur les activités liées au Fonds de stabilisation des ONG au cours de l'exercice 2023-2024.

## Fonds de stabilisation des ONG

Reconnaissant que de nombreuses ONG ténaises fournissent des services et des programmes essentiels qui soutiennent ses objectifs politiques – notamment en matière de lutte contre l'itinérance, de traitement des dépendances et de refuges pour les femmes et leur famille –, le GTNO a créé en 2009 le Fonds de stabilisation des ONG.

Un soutien financier est disponible pour les ONG admissibles qui :

- œuvrent aux TNO et fournissent au public des programmes ou des services de première nécessité financés par le GTNO;
- reçoivent des fonds du GTNO chaque année pour la prestation de ces programmes ou services de première nécessité et respectent les ententes de financement existantes;
- sont enregistrées et en règle aux TNO, soit à titre de société ou d'association, soit créées en vertu d'une loi territoriale ou fédérale.

Un soutien peut être accordé pour les frais généraux ponctuels admissibles permettant de stabiliser ou de développer la capacité organisationnelle de gestion des programmes et des services, notamment :

- les frais de gestion générale qui ne peuvent pas être attribués directement à un programme ou à un service précis (exemples : gestion et administration générale, finances et tenue des comptes);
- les frais de gouvernance ou les frais liés au conseil d'administration (exemples : formation des administrateurs et des membres du conseil d'administration);
- les frais de développement organisationnel liés à la structure et aux processus de l'organisation;
- les frais exceptionnels supplémentaires de fonctionnement ou d'entretien général qui ne

peuvent pas être attribués directement à un programme ou un service précis (exemples : frais généraux de bureau et frais d’entretien ponctuels).

Il s’agit d’un programme fondé sur la présentation de demandes et les ONG doivent présenter une demande chaque année pour recevoir du financement. Le montant maximal est de 50 000 \$ par année par organisation. Les demandes de financement au titre du Fonds de stabilisation des ONG dépassent normalement le budget annuel disponible.

## Mesures du rendement de l’exercice 2023-2024

Les mesures du rendement ont été établies à l’aide de données de référence fixées durant l’exercice 2020-2021, pour que l’administration du Fonds de stabilisation des ONG puisse faire l’objet d’un suivi permanent. Le rendement du fonds en 2023-2024 servira de référence pour les mesures de rendement à venir. Voici les mesures du rendement de 2023-2024 :

Activité	Mesures du rendement	Valeur de référence	Cible	Résultats (2023-2024)
1.1 Appels de demandes	Nombre d’appels de demandes par exercice	Un appel de demandes par exercice, conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales	Un appel de demandes sera publié chaque printemps.	L’appel de demandes s’est déroulé du 2 au 31 mai 2023.
1.2 Évaluations des demandes	Nombre de demandes évaluées par exercice	22 demandes évaluées en 2020-2021 27 demandes évaluées en 2021-2022 29 demandes évaluées en 2022-2023	Deux demandes évaluées par région pour un total de plus de dix demandes par année	En 2023-2024, 44 demandes ont été évaluées.
1.3 Projets financés	Nombre de projets financés par exercice	Au moins 14 projets. $700\ 000\ \$ \div 50\ 000\ \$ = 14$	Au moins 14 projets	En 2023-2024, 23 projets ont été financés. Une somme non versée pour la période 2021-2022 a également été approuvée.

## Principales activités

### Processus de demande

Un appel public de demandes au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2023-2024 a été émis le 23 mai 2023 et la date limite de présentation des demandes était le 31 mai 2023. Nous avons a reçu 44 demandes, réparties comme suit par région :

- 31 à Yellowknife
- 1 de la région du Slave Nord (à l'extérieur de Yellowknife)
- 7 de la région Slave Sud
- 1 de la région d'Inuvik
- 3 de la région du Sahtu
- 1 de la région du Dehcho

Le financement total demandé pour 2023-2024 au titre du Fonds était de 2 386 437 \$. Pour les besoins du rapport, seules les 44 demandes effectuées et évaluées en 2023-2024 sont prises en compte dans les données du présent rapport, sauf indication contraire. Une demande a été préapprouvée en raison d'une somme non versée dans le cadre d'un accord conclu en 2021-2022.

### **Examen d'admissibilité**

On a vérifié l'admissibilité de toutes les demandes d'ONG conformément aux dispositions de la Politique et en fonction des critères suivants :

- A. L'ONG doit fournir des services de première nécessité financés par le GTNO;
- B. L'ONG doit recevoir du financement du GTNO;
- C. L'ONG doit être enregistrées et en règle aux TNO, soit à titre de société ou d'association, soit créées en vertu d'une loi territoriale ou fédérale.

Des 44 demandes reçues, quatre ont été jugées inadmissibles parce que les organisations ne remplissaient pas les critères d'admissibilité (deux organisations n'étaient pas financées par le GTNO et deux organisations n'étaient pas en règle aux TNO en tant que société ou association). Bien que 40 organisations fussent admissibles, certaines demandes comprenaient des dépenses non admissibles en vertu de la Politique, ce qui a eu une incidence sur le montant du financement auquel elles pouvaient prétendre.

Les résultats de cet examen ont été communiqués par écrit à tous les demandeurs dans les trois semaines suivant la date limite de soumission des demandes.

### **Évaluation des demandes admissibles**

L'évaluation des demandes admissibles a été effectuée conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales. Les demandes ont été classées par ordre de priorité en fonction des principes suivants :

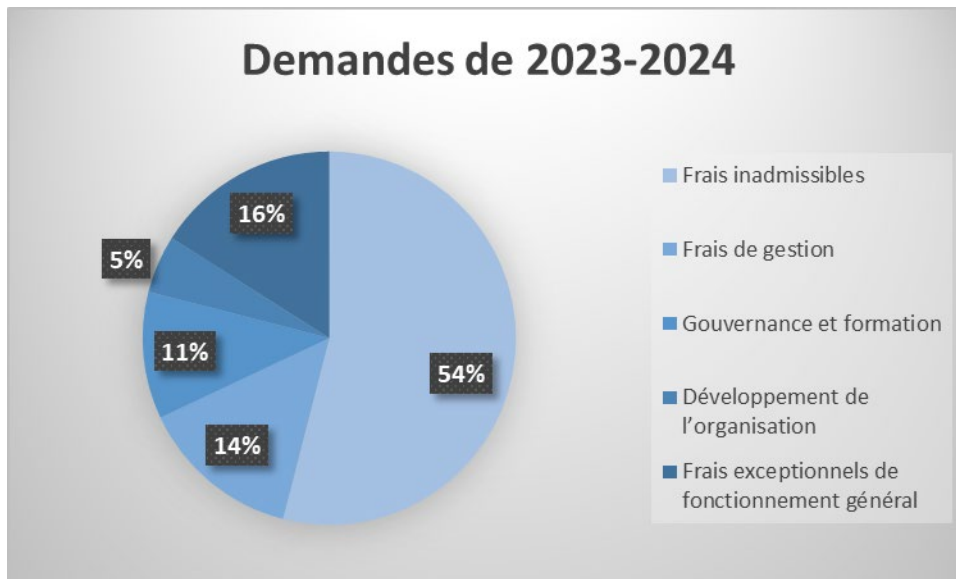
- A. Les demandes des ONG qui fournissent les programmes et services suivants sont prioritaires par rapport aux demandes des ONG qui fournissent des services moins essentiels comme des programmes culturels ou récréatifs. Sont donc prioritaires les ONG offrant des programmes et des services qui :
  - aident à répondre aux besoins essentiels des Ténos en matière d'alimentation et de logement;
  - offrent du soutien social dans les collectivités;

- renforcent les capacités des personnes au moyen de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des compétences.
- B. Les projets collaboratifs ou ceux profitant à plusieurs ONG prévalent sur les projets qui ne profitent qu'à l'ONG présentant la demande.
- C. Les frais de gestion (administration générale, gestion, finances et tenue de livres), la gouvernance et le développement organisationnel (le développement stratégique ou l'expansion) ont priorité sur les frais exceptionnels de fonctionnement général (frais de bureau, services publics, entretien et rénovations).
- D. Les projets qui n'ont jamais reçu de subvention (les nouveaux projets) prévalent sur les projets semblables aux projets déjà financés les années précédentes pour une même ONG.

## Sélection des demandes

Au total, 40 demandes admissibles ont été évaluées et classées par priorité. De ce nombre, 23 demandes ont été approuvées, cinq ont été rejetées (les projets associés comportaient des dépenses non admissibles) et les autres dépassaient le financement disponible. Une demande supplémentaire du Family Support Centre (centre de soutien à la famille) a été approuvée pour 47 500 \$ de plus que le budget annuel du fonds de stabilisation, afin de corriger une erreur de traitement datant de l'exercice 2021-2022.

### Types de projet – Demande au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2023-2024



## Tendances de 2023-2024

Les demandes de financement admissibles des ONG ont augmenté par rapport à 2022-2023, tout comme les demandes de financement inadmissibles, qui représentaient 54 % de tous les fonds demandés. Certaines ONG ont demandé du financement pour soutenir leurs activités essentielles, leur programmation générale et leurs effectifs réguliers, mais ces coûts ne sont pas admissibles en vertu de la Politique.



Les demandes provenant d'organisations ayant déjà bénéficié du Fonds de stabilisation des ONG sont fréquentes. En 2023-2024, 52,5 % des projets ont été soumis par des ONG dont les projets avaient été approuvés en 2022-2023. Les demandeurs ont signalé un manque de financement du fonctionnement dans le cadre d'autres programmes du GTNO pour maintenir leur capacité à offrir des services ou des programmes de première nécessité financés par le GTNO.

Les projets approuvés en 2023-2024 ont permis d'améliorer la planification stratégique et la gouvernance; de mettre à jour et d'élaborer des règlements; d'actualiser les politiques; de favoriser la communication; de soutenir la transition administrative; de mettre en place des systèmes financiers et comptables; de proposer des formations; de mettre à niveau les actifs, et d'effectuer des rénovations mineures.

### Aide financière approuvée au titre du **Fonds de stabilisation des ONG pour 2023-2024**

	Organisation	Aide financière approuvée*
1	Association Franco-Ténoise du Sud et de l'Ouest	40 000 \$
2	Avens - A Community for Seniors	50 000 \$
3	Children First Society	45 000 \$
4	Dehcho Friendship Centre	11 175 \$
5	Family Support Centre	50 000 \$
6	Food Rescue Yellowknife	50 000 \$
7	Foster Family Coalition	5 000 \$
8	Hay River Youth Centre	16 500 \$
9	HomeBase Yellowknife	20 000 \$
10	Inclusion NWT	22 160 \$
11	Ka'sho Got'ine Housing Society	33 720 \$
12	Legholi Early Learning Society	45 000 \$
13	Local Government Administrators of the NWT (LGANT)	30 175 \$
14	Makerspace YK	42 190 \$
15	Northern Mosaic Network	5 000 \$
16	Northwords NWT	30 000 \$
17	NWT Montessori Society	10 000 \$
18	Salvation Army Yellowknife Corps	50 000 \$
19	Status of Women Council	20 000 \$
20	Territorial Agrifood Association	6 080 \$
21	Yellowknife Playschool Association	24 500 \$
22	Yellowknife Women's Society	43 500 \$
23	Zhatie Koe Friendship Centre	50 000 \$
24	Family Support Centre (2021-2022)	47 500 \$**

<b>Financement total approuvé</b>	<b>747 500 \$</b>
-----------------------------------	-------------------

\* Les fonds approuvés ont été attribués en fonction des demandes, le montant total maximum autorisé étant de 50 000 \$.

- Les organisations Children First Society, Dehcho Friendship Centre, Foster Family Coalition, Hay River Youth Centre, Homebase Yellowknife, Ka'sho Got'ine Housing Society, Legholi Early Learning Society, Makerspace YK, Northern Mosaic Network, Yellowknife Playschool Association et Yellowknife Women's Society ont reçu moins que ce qu'elles avaient demandé, car leurs demandes comportaient des dépenses inadmissibles selon la Politique.
- Le financement approuvé pour les Local Government Administrators of the NWT (LGANT) (administrations municipales des Territoires du Nord-Ouest) est inférieur à ce que l'organisation avait demandé, car le budget annuel restant était limité.

\*\* Financement exceptionnel approuvé en 2021-2022.

## Conclusion

Le Fonds pour la stabilisation des ONG aide les ONG financées par le GTNO qui offrent des programmes et des services essentiels aux Ténos à obtenir un financement extraordinaire à court terme pour renforcer et stabiliser leurs capacités. Compte tenu des options de financement limitées offertes par les gouvernements et les sources privées et des besoins accrus en matière de services et de programmes aux TNO, le MAMC prévoit que le programme continuera d'être sursouscrit.

Le MAMC a mis au point un webinaire pour aider les ONG à demander du financement futur et ainsi réduire le nombre d'organisations soumettant des projets inadmissibles. Ce webinaire sera offert pendant la période de demande de financement 2024-2025, afin que les ONG soient informées sur la Politique et les lignes directrices applicables, et qu'elles puissent poser des questions.

Le MAMC invite les intervenants et le public à lui faire part de leurs commentaires sur les améliorations potentielles à apporter au Fonds.

## Coordonnées

Sports, loisirs et jeunesse

Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

C. P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

**Téléphone** : 867-767-9166, poste 21109

**Courriel** : [Youth And Volunteer@gov.nt.ca](mailto:Youth And Volunteer@gov.nt.ca)

**Site Web** : [www.maca.nt.ca](http://www.maca.nt.ca)